

**OCBM de Luxembourg du 24 novembre 2022 :
document préparatoire au point 2.1.**

**Evaluation intermédiaire de la ligne Express E20 Liège – Marche – Marloie :
résultats et plan d'actions suite au bilan.**

Annexe 1 : plan d'actions détaillé.
Annexe 2 : fiche - ajustement de la liaison.

Contexte de l'évaluation

La Stratégie Régionale de Mobilité (SRM) ambitionne que chaque commune soit desservie par le réseau structurant d'ici 2030 (chantier n°10). Le réseau structurant intercommunal de transport en commun se compose du réseau ferroviaire et du réseau de bus express complété de lignes principales. Il permet de relier les pôles wallons entre eux et chaque commune à son pôle principal sur base de la structure territoriale (SDT).

Dans ce cadre, l'OTW a mis en œuvre une liaison directe Liège – Marche :

- Commercialisée dans un premier temps en tant que ligne WEL W04 soumise à réservation dès avril 2019, l'offre ne circulait qu'en heures de pointe ;
- Transformée en ligne express E20 sans réservation et renforcée en octobre 2020 et septembre 2021, elle dispose aujourd'hui d'une offre toute les heures en semaine de 6h à 20h et toutes les deux heures le samedi.

Suite à ce développement conséquent, l'objectif de l'évaluation de la ligne est d'améliorer l'attractivité et l'accessibilité de l'offre et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon.

Un atelier d'évaluation intermédiaire s'est tenu avec une série de parties prenantes le 06 octobre 2022. L'évaluation réalisée est globalement très positive, l'offre trouvant progressivement son public. La pertinence de cette offre Express a pu ainsi être confirmée, mais un important potentiel de transfert modal reste à conquérir.

Des plans d'actions ont été réalisés à trois niveaux :

- le renforcement du niveau de service de la ligne,
- l'adaptation opérationnelle de l'offre et sa promotion commerciale,
- et enfin, l'amélioration de l'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et sécurité.

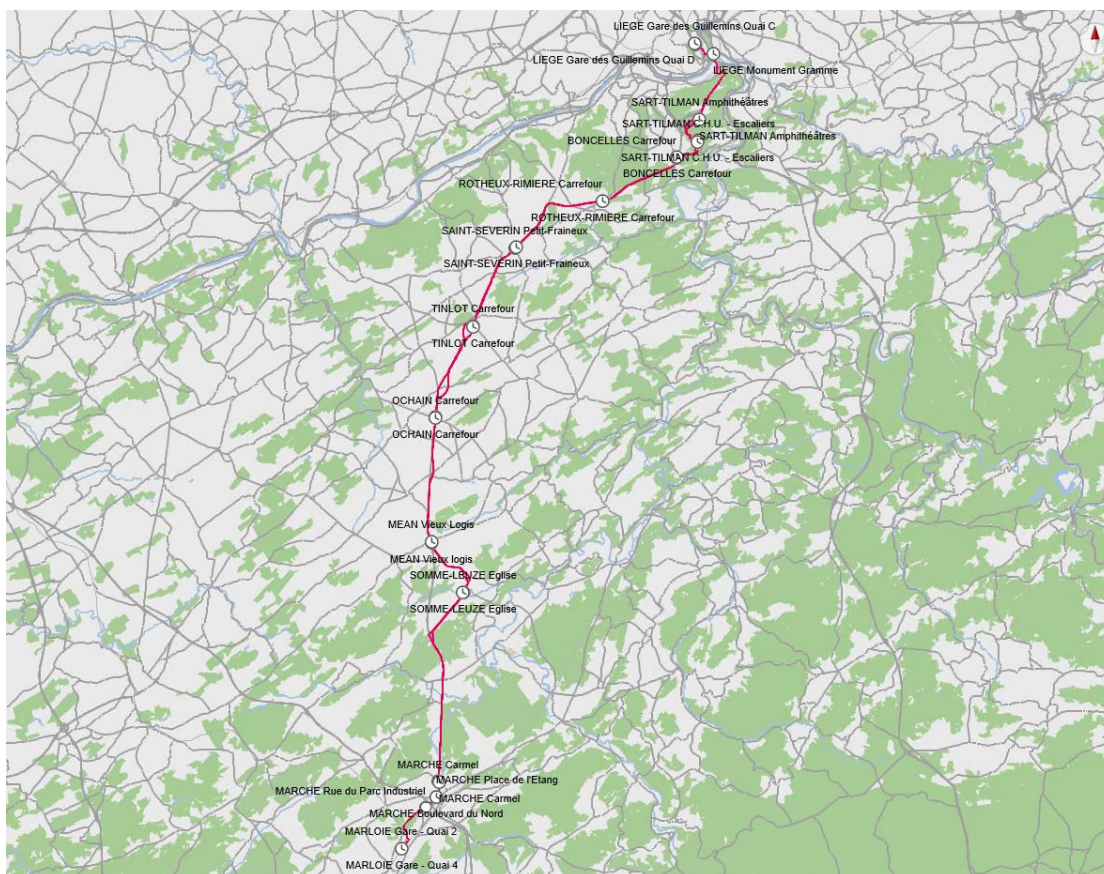
Le détail des actions, le pilote proposé pour chacune d'elles et les échéances visées sont repris en annexe.

Méthode d'évaluation

Dans le cadre du développement de l'offre et conformément à l'article 19 du Contrat de Service Public (CSP 2019-2023) qui lie la Wallonie et l'OTW, l'AOT doit « encadrer un processus d'évaluation et d'adaptation du projet d'offre redéployée, dans les 12 mois qui suivent la mise en production ».

Le processus d'évaluation a été co-construit par l'AOT et l'OTW, et la méthodologie retenue a été présentée en détail lors de l'OCBM de Luxembourg du 10 mai 2022 (cf document préparatoire au [point 5](#). « Processus « évaluation de l'offre déployée »).

Bilan de la ligne E20



- 14 arrêts desservis sur 58 km
- Constats OTW :
 - Depuis sa création, la fréquentation de la ligne est très encourageante. La fréquentation a encore sensiblement augmenté lors de cette rentrée scolaire.

- Ajout des arrêts Liège Monument Gramme, Bonnelles Carrefour et Marche Rue du Parc Industriel
- Les parcours les plus utilisés sont celui du matin vers Liège (arrivée à 7h47) et ceux du soir depuis Liège (départs à 16h15 et 17h15).
- Les voyages en surcharge doivent être renforcés. La création des voyages définitifs est en finalisation.



Source OTW

Plan d'actions :

L'ensemble du plan d'actions détaillé est repris en annexe 1 et est résumé selon 3 axes :

Plan d'actions : d'un point de vue tactique en termes de niveau de service

Le niveau d'offre cible actuel –Liège – Marche – Marloie est confirmé et renforcé par :

- un renfort de fréquence unidirectionnel aux heures de pointe scolaires pour atteindre un parcours toutes les demi-heures vers Liège le matin et vers Marche le soir ;
- deux parcours vers Liège les dimanches à destination des étudiants kotteurs.

La fiche tactique mise à jour traduisant ce renforcement d'offre est reprise en annexe.

Plan d'actions : d'un point de vue opérationnel et de promotion de l'offre

Une série d'actions dans les mains de l'OTW ont pu être identifiées :

- Adapter l'offre selon les ambitions régionales mises à jour ;
- Analyser la possibilité d'ajouter un arrêt dans le zoning industriel Nord de Baillonville au regard des contraintes de vitesse commerciale et de traversée piétonne sécurisée ;
- Harmoniser le graphisme sur les plaques d'arrêts desservis par les lignes express.

Plan d'actions : du point de vue de l'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et de la sécurité des usagers

Une série d'actions ont également été identifiées afin d'améliorer l'accessibilité intermodale de l'offre sur cette ligne et contribuer davantage au transfert modal visé. Ces actions nécessitent une prise en main par différentes parties prenantes (OTW, Communes, SPW Routes, GAL, ...), selon le plan détaillé en annexe, et visent principalement les améliorations suivantes

- Améliorer la sécurité et le confort d'attente aux arrêts eux-mêmes en aménageant un quai, installant un abris-bus éclairé, des racks à vélos et des informations voyageurs aux différents arrêts identifiés
- Identifier les quais à rendre accessibles aux PMR et aménager ceux-ci
- Développer l'accessibilité en mobilité active depuis les alentours des arrêts (mobipôles)
- Etudier la possibilité de développer des services de mobilité locale flexible pour couvrir les first et last miles autour de certains arrêts.

Proposition d'avis de l'Organe :

L'Organe prend acte du premier bilan réalisé pour la ligne Express E20 et émet un avis favorable sur le plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon.

Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées en heures de pointe et le dimanche (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre.

Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de réaliser les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E20.

L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, GAL, SPW Routes, OTW) de prendre en main les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.